

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

Lundi soir, 10 novembre.

Chaque année, la discussion du budget des cultes amène à la tribune un bon radical qui, rugissant, vocifère des imprécations contre les prêtres.

C'est M. Maurice Faure qui, cette fois, s'est fait l'interprète des desiderata des Loges maçonniques.

Les cheveux rejetés en arrière, l'œil fulminant, avec de grands gestes et d'une voix qu'il s'efforçait vainement de rendre terrible, l'orateur radical a gémi sur les crédits du budget des cultes.

Il a déclaré que les principes républicains s'opposent au paiement de l'indemnité accordée par le Concordat aux membres du clergé et à l'entretien des bâtiments du culte.

Evidemment, les radicaux qui défendent avec tant d'acharnement les lois scolaires, l'enseignement de la morale libre et les lycées de filles, préféreraient voir les églises transformées, comme en 1792, en salles de bal ou en greniers à fourrages, mais leurs criaileries n'ont pas obtenu de succès.

La plupart des députés républicains veulent bien la persécution dissimulée, secrète, ils ne protestent point contre les illégales suppressions de traitements des pauvres curés de campagne, mais ils n'osent pas entamer la lutte ouverte.

La majorité républicaine s'est donc scindée en deux parties, et il ne s'est trouvé que 154 députés pour voter la suppression du budget des cultes, contre 338.

La France est chrétienne. Malgré leurs attaques violentes contre l'Église, les républicains savent bien que le jour où ils passeraient des attaques sourdes aux attaques ouvertes, ils seraient perdus. Comme pour les républicains la crainte des électeurs est le commencement de la sagesse, la plupart des membres de la majorité a donc préféré se joindre à la Droite pour assurer le maintien du budget des cultes.

Les radicaux ne se sont pas considérés d'ailleurs comme battus, et, après que M. de Belval, au nom des boulangistes, a eu demandé une réduction de cinquante pour cent sur tous les chapitres pour grossir la caisse des invalides du travail, ils se sont rués à la tribune, réclamant des réductions sur tous les chapitres.

Mais le ministre ayant constaté que le budget des cultes a été déjà tellement réduit qu'il est impossible d'y toucher sans compromettre le service, la Chambre a repoussé les amendements des radicaux.

Ceux-ci ont alors réclamé la suppression d'une partie des sièges archevêques et évêques sans plus de succès d'ailleurs.

Se faisant l'écho des légitimes protestations des catholiques, l'honorable M. Etcheverry a alors posé une question à M. Fallières, relativement aux suppressions de traitement dont de nombreux curés des Basses-Pyrénées ont été victimes.

M. Thévenet, qui pendant son passage au

ministère s'est distingué particulièrement par la persécution occulte contre les membres du clergé, est venu prétendre qu'il avait accompli son devoir. Cette audace a eu le don de reconforter les radicaux.

Quels farceurs que ces soi-disant défenseurs de la liberté, qui refusent aux prêtres le droit de voter en toute liberté ! RICHARD SÉVY.

LA DROITE ROYALISTE

La Droite royaliste s'est réunie hier sous la présidence de M. le comte de Maillé.

M. de Soland a entretenu la réunion du projet d'impôt sur les spécialités pharmaceutiques. Conformément à son programme, la Droite votera contre le nouvel impôt.

MM. de Cazenove de Pradine, Boucher, de La Bassetière se sont occupés de l'abaissement du taux d'intérêt des caisses d'épargne proposé par la Commission du budget. Ils ont reçu, comme beaucoup de leurs collègues, de nombreuses réclamations à ce sujet.

La Droite étudiera la question avec tout l'intérêt qu'elle comporte.

A propos des tarifs douaniers, MM. de Maillé, de Cazenove, de Soland, ont demandé une protection efficace des chanvres et des sarrasins. MM. de Maillé, de Villebois Mareuil, Bigot, Balsan, de Colombet, Lorin, de La Bourdonnaye, ont traité la question générale du tarif des douanes.

LA LOI MILITAIRE

On a distribué hier aux députés une proposition de loi du général Tricoche, tendant à modifier l'article 59 de la loi militaire.

Cet article dispose que l'engagé volontaire admis, après concours, à l'École normale supérieure, à l'École centrale des arts et manufactures ou à l'une des écoles spéciales visées à l'article 23 pourra bénéficier des dispositions dudit article après un an de présence sous les drapeaux, à la condition que la demande soit faite au moment de l'engagement.

Le général Tricoche voudrait ajouter à cette catégorie de jeunes gens les engagés volontaires pourvus du diplôme de licencié ès-lettres ou de celui de licencié ès-sciences et qui déclarent vouloir poursuivre leurs études en vue de se présenter au concours d'agrégation, et ceux qui sont admis après concours.

La loge maçonnique de Moulins vient de prendre l'initiative d'une pétition générale à adresser aux députés et sénateurs pour réclamer une nouvelle loi aux termes de laquelle nul ne pourra être admis dans une École de l'État ou acquérir un diplôme ou certificat d'études, ou occuper une fonction publique salariée, s'il n'a fait ses études dans un établissement universitaire.

Très libéraux, comme toujours, les francs-maçons.

NOUVELLES MILITAIRES

LES RÉGIMENTS MIXTES

Les officiers de l'armée territoriale ne pouvant partout suffire à l'organisation des cadres

dans les nouveaux régiments mixtes d'infanterie, le ministre de la guerre a prescrit d'affecter 200 sous-lieutenants de réserve aux corps en voie d'organisation.

Un grand nombre d'officiers de réserve vont recevoir des lettres de service qui les dépayseront un peu.

Il a été impossible de faire autrement par suite de la surabondance des sous-lieutenants de réserve dans les corps d'armée qui sont près de Paris et des charges croissantes imposées aux corps d'armée frontière.

Les régiments de ligne du 3^e corps à Rouen et du 4^e corps au Mans avaient une surabondance de cadres qui sera notamment très appréciée dans les unités mixtes à former par les régiments territoriaux d'Antibes, d'Aix, de Nîmes, d'Avignon, de Privas et de Pont-Saint-Esprit qui alimentent chacun jusqu'à 7 et 8 bataillons.

La défense des Alpes exigeait un accroissement des troupes de seconde ligne correspondant au développement donné aux bataillons de chasseurs et aux batteries de montagne.

LES DISPENSÉS DE L'ARTICLE 59

On sait qu'aux termes de l'article 59 de la loi du 15 juillet 1889, les jeunes gens admis soit dans l'une des grandes écoles normales supérieure ou centrale, soit aux écoles d'agriculture ou des haras du Pin, ou aux écoles des ouvriers mineurs, à l'école des hautes études commerciales, à l'école supérieure du commerce, peuvent s'engager, de manière à accomplir l'année de service qui leur est imposée avant d'entrer à l'école, de façon à poursuivre ensuite leurs études sans interruption.

DISPENSE DE SERVICE DES AJOURNÉS

Ne seront pas appelés sous les drapeaux, les ajournés des classes 1887 et 1888 déclarés aptes au service en 1890, qui se sont vu appliquer l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 (professeurs, instituteurs, étudiants, ecclésiastiques, diplômés), qui les lie pour un an au service.

En exécution de la dernière décision ministérielle, les ajournés de cette catégorie jouiront de la dispense intégrale dans les mêmes conditions que les jeunes gens de leur classe qui ont été exonérés de tout service en 1888 et en 1889, à l'un des titres prévus par l'article 20 de la loi de 1872.

Le nombre des jeunes gens est d'ailleurs peu considérable.

Nous pensons que cette disposition sera encore appliquée en 1891 aux jeunes soldats de la classe 1888 ajournés pour la seconde fois en 1890.

L'un des généraux les plus distingués de notre armée, le général Carmier, frappé par la limite d'âge, est mis à la retraite à dater du 9 novembre.

Avant les récentes promotions que nous avons publiées, il était le premier brigadier d'infanterie devant passer divisionnaire; mais il a été sacrifié par suite de la nomination du général Brugère, faite dans les condi-

tions que l'on n'a pas oubliées le 14 juillet dernier.

Pour cette nomination, en effet, on imagine un tableau de classement par « armes » au lieu de l'unique tableau d'avancement où toutes les armes avaient été confondues jusqu'alors, et on put procéder ainsi, au grand détriment de l'infanterie, à la nomination de divisionnaires qui n'étaient inscrits en 1888 qu'avec les numéros 14, 17, etc.

LE TIR DANS LES LYCÉES

Le général Tramond vient de prendre l'initiative d'un projet d'organisation de l'enseignement du tir dans les lycées. L'enseignement de la gymnastique généralement bien organisé donne d'assez bons résultats; mais les exercices militaires ne sont pas, d'après lui, pratiqués d'une façon aussi judicieuse, et le tir, notamment, la partie la plus importante aujourd'hui de l'instruction du soldat, est presque complètement négligé.

Le général Tramond propose tout un plan, dans lequel les élèves de 5^e, 4^e et 3^e feront des séances de tir avec mousqueton d'artillerie; les élèves de seconde et rhétorique se serviraient de la carabine de cavalerie, et enfin ceux de philosophie auraient le fusil 1874, avec lequel ils feraient des tirs à grande distance et des tirs avec la cartouche de guerre.

PLUS DE BRIMADES !

Le général de Négrier, commandant le 7^e corps, vient de marquer sa sollicitude toute spéciale en faveur des séminaristes qui vont entrer à la caserne. Il a adressé dans ce but un ordre du jour dans lequel se trouvent les passages suivants :

« Toute brimade, toute mauvaise plaisanterie sera considérée comme une faute grave et punie de prison.

» Les chefs de chambrée seront rendus responsables au même titre que les coupables.

» Les propos grossiers seront absolument interdits, les chefs de chambrée y veilleront.

» Les hommes doivent avoir entre eux les égards que comporte la noblesse de leur état de soldat. »

LE FUSIL ALLEMAND

Le ministre de la guerre a donné l'ordre de suspendre jusqu'à nouvel ordre la fabrication du fusil à répétition dont les cinq premiers corps d'armée et la garde étaient déjà pourvus.

On n'a pas tardé à s'apercevoir que ce fusil crachait et que son tir était défectueux, de sorte qu'il était plus dangereux pour la troupe que pour l'ennemi.

ÉTRANGER

RUSSIE. — Saint-Petersbourg, 9 novembre. — Un télégramme de Wosnerensk (gouvernement de Kherson) nous apporte la nouvelle d'un orage épouvantable, qui, fait extrêmement rare, s'est déchainé dans cette contrée il y a quelques jours. Mercredi dernier, dans la matinée, le temps était resté couvert et lourd, puis, tout à coup, la tempête a éclaté et il est tombé de la grêle pendant plusieurs minutes.

Étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

A VENDRE

En totalité ou par lots

LA TERRE DE BENAIS

Située commun. de Benais, Bourgueil, Restigné & Continvoir (Indre-et-Loire).

Comprenant :

CHATEAU nouvellement restauré, sis au milieu d'un parc de dix hectares, parfaitement dessiné, arbres séculaires, eau, servitudes nombreuses, orangerie,

La FORÊT de BENAIS, à deux kilomètres, percée d'allées pour l'exploitation et la chasse.

Et la TERRE de SAINT-GILLES, ferme et bois, à quatre kilomètres.

Le tout contenant 538 hectares.

S'adresser à M. GALBRUN, ancien notaire, maire de Gennes (Maine-et-Loire), mandataire des vendeurs, et à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire). (831)

Étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

VENTE MOBILIERE

Après le décès de M^{me} veuve AUBRY-LE DAUPHIN, à Bourgueil, rue de Tours.

Le DIMANCHE 23 NOVEMBRE 1890, à 4 heures de l'après-midi, par le ministère de M^e GIRAULT, notaire,

On vendra :

Literie, divers meubles anciens et modernes en acajou, marqueterie et vieux chêne, secrétaires, volaires, canapés, fauteuils, buffets, chiffonniers, armoires, bureaux, buffets, commodes, pendules, cinq montres or et argent, deux kilogrammes d'argenterie, Et quantité d'autres objets. Au comptant, 10 0/0 en sus.

JEUNE HOMME disposant de quelques heures demande à faire des écritures. S'adresser au bureau du journal.

M Gaston BAZILLE,

propriétaire, ANCIEN SÉNATEUR, Grand-Rue, n° 11, à Montpellier, vend à de très bonnes conditions, boutures et racines des divers Riparia, Gloire, Tometoux, etc., des Violla, Solonis, Rupestris, Jacques, des Saint-Sauveur, plants d'Aurelle, et de tous les Hybrides Bouschet, provenant exclusivement de son domaine de Saint-Sauveur.

Prix par correspondance.

AVIS

La PÊCHE de l'ÉTANG de MORTEMER, près le champ de course de Verrie-Saumur, aura lieu le dimanche 23 novembre.

Le poisson sera vendu sur les lieux, en gros et en détail, depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, et jours suivants.

A VENDRE FOIN première et deuxième qualité.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

M^r HONBLE ayant gr. relations, dés. repré^s bonne M^{me} VINS, etc. Clientèle hors ligne. Ecr. E. DUMONT, 34, poste r^{te}, Château-d'Eau, Paris. (826)

ON DEMANDE une place de **Garde parti-culier**. Le postulant se chargerait d'une partie de jardinage. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UNE DAME SEULE demande **UNE DOMESTIQUE** de 20 à 30 ans, ayant de bons renseignements à donner. (827)

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison. PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil. 1.65
— Poulain, — 2 fr. — 1.70
— du Planteur, — 2 fr. — 1.70
— C^{ie} Coloniale, — 2 fr. 50 — 2.20
Collation des enfants, la boîte de 24 et 44 tablettes 1.80
Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Algebelle.

CHOCOLATS IMBERT

N° 1, bonne qualité, 1/2 kil. 1.20 | N° 4 — supérieur, — 1.80
N° 2, santé surfon, — 1.50 | N° 5 double vanille, — 2.10
N° 3 vanillé (recommandé) — 1.60 | Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR											
LIGNE DE L'ÉTAT											
PARIS — SAUMUR — BORDEAUX						BORDEAUX — SAUMUR — PARIS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin
Paris											
Chartres	6										
Château-du-Loir	10 13										
Noyant-Méon	11 20										
Liniers-Bouton	11 29										
Vernantes	11 43										
Blou	11 54										
Vivv	12 2										
SAUMUR (Orl.)											
(arrivée)	12 15										
(départ)	12 23										
Nantilly (arrivée)	12 31										
SAUMUR (Etat)											
(arrivée)	12 41										
(départ)	8 31	10 37									
Nantilly (départ)	8 37	10 44									
Chacé-Varrains	8 47	10 52									
Brézé-Saint-Cyr	9 11										
Montreuil-Bellay	9 41	11 24									
Thouars	10 17	11 57									
Niort		3 58									
Saintes											
Bordeaux											

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir
Nantes	11 55										
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10	5 20	9 35	6 10	10 1	
La Mérité	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42		6 23		6 23		
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52		6 32		6 32		
St-Clément				12 53	3 59		6 41		6 41		
St-Martin				12 59	4 7		6 58	10 24	6 58	10 24	
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	7 30	10 30	7 30	10 30	
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 31	10 30	7 31	10 30	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 39	10 50	7 39	10 50	
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 13	7 39	10 16	7 39	10 16	
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35	8 30	11 48	8 30	11 48	
Tours arr.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14	9 52	11 48	9 52	11 48	
Paris arr.	10 39			4 48	10 46	2 35	11 58		2 35	11 58	

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Maire,

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

Lundi soir, 10 novembre.

Chaque année, la discussion du budget des cultes amène à la tribune un bon radical qui, rugissant, vocifère des imprécations contre les prêtres.

C'est M. Maurice Faure qui, cette fois, s'est fait l'interprète des desiderata des Loges maçonniques.

Les cheveux rejetés en arrière, l'œil fulminant, avec de grands gestes et d'une voix qu'il s'efforçait vainement de rendre terrible, l'orateur radical a gémi sur les crédits du budget des cultes.

Il a déclaré que les principes républicains s'opposent au paiement de l'indemnité accordée par le Concordat aux membres du clergé et à l'entretien des bâtiments du culte.

Evidemment, les radicaux qui défendent avec tant d'acharnement les lois scolaires, l'enseignement de la morale libre et les lycées de filles, préféreraient voir les églises transformées, comme en 1792, en salles de bal ou en greniers à fourrages, mais leurs criaileries n'ont pas obtenu de succès.

La plupart des députés républicains veulent bien la persécution dissimulée, secrète, ils ne protestent point contre les illégales suppressions de traitements des pauvres curés de campagne, mais ils n'osent pas entamer la lutte ouverte.

La majorité républicaine s'est donc scindée en deux parties, et il ne s'est trouvé que 154 députés pour voter la suppression du budget des cultes, contre 338.

La France est chrétienne. Malgré leurs attaques violentes contre l'Église, les républicains savent bien que le jour où ils passeraient des attaques sourdes aux attaques ouvertes, ils seraient perdus. Comme pour les républicains la crainte des électeurs est le commencement de la sagesse, la plupart des membres de la majorité a donc préféré se joindre à la Droite pour assurer le maintien du budget des cultes.

Les radicaux ne se sont pas considérés d'ailleurs comme battus, et, après que M. de Belval, au nom des boulangistes, a eu demandé une réduction de cinquante pour cent sur tous les chapitres pour grossir la caisse des invalides du travail, ils se sont rués à la tribune, réclamant des réductions sur tous les chapitres.

Mais le ministre ayant constaté que le budget des cultes a été déjà tellement réduit qu'il est impossible d'y toucher sans compromettre le service, la Chambre a repoussé les amendements des radicaux.

Ceux-ci ont alors réclamé la suppression d'une partie des sièges archevêque et évêques sans plus de succès d'ailleurs.

Se faisant l'écho des légitimes protestations des catholiques, l'honorable M. Etcheverry a alors posé une question à M. Fallières, relativement aux suppressions de traitement dont de nombreux curés des Basses-Pyrénées ont été victimes.

M. Thévenet, qui pendant son passage au

ministère s'est distingué particulièrement par la persécution occulte contre les membres du clergé, est venu prétendre qu'il avait accompli son devoir. Cette audace a eu le don de reconforter les radicaux.

Quels farceurs que ces soi-disant défenseurs de la liberté, qui refusent aux prêtres le droit de voter en toute liberté ! RICHARD SÉVY.

LA DROITE ROYALISTE

La Droite royaliste s'est réunie hier sous la présidence de M. le comte de Maillé.

M. de Soland a entretenu la réunion du projet d'impôt sur les spécialités pharmaceutiques. Conformément à son programme, la Droite votera contre le nouvel impôt.

MM. de Cazenove de Pradine, Boucher, de La Bassetière se sont occupés de l'abaissement du taux d'intérêt des caisses d'épargne proposé par la Commission du budget. Ils ont reçu, comme beaucoup de leurs collègues, de nombreuses réclamations à ce sujet.

La Droite étudiera la question avec tout l'intérêt qu'elle comporte.

A propos des tarifs douaniers, MM. de Maillé, de Cazenove, de Soland, ont demandé une protection efficace des chanvres et des sarrasins. MM. de Maillé, de Villebois Mareuil, Bigot, Balsan, de Colombet, Lorin, de La Bourdonnaye, ont traité la question générale du tarif des douanes.

LA LOI MILITAIRE

On a distribué hier aux députés une proposition de loi du général Tricoche, tendant à modifier l'article 59 de la loi militaire.

Cet article dispose que l'engagé volontaire admis, après concours, à l'École normale supérieure, à l'École centrale des arts et manufactures ou à l'une des écoles spéciales visées à l'article 23 pourra bénéficier des dispositions dudit article après un an de présence sous les drapeaux, à la condition que la demande soit faite au moment de l'engagement.

Le général Tricoche voudrait ajouter à cette catégorie de jeunes gens les engagés volontaires pourvus du diplôme de licencié ès-lettres ou de celui de licencié ès-sciences et qui déclarent vouloir poursuivre leurs études en vue de se présenter au concours d'agrégation, et ceux qui sont admis après concours.

La loge maçonnique de Moulins vient de prendre l'initiative d'une pétition générale à adresser aux députés et sénateurs pour réclamer une nouvelle loi aux termes de laquelle nul ne pourra être admis dans une École de l'État ou acquérir un diplôme ou certificat d'études, ou occuper une fonction publique salariée, s'il n'a fait ses études dans un établissement universitaire.

Très libéraux, comme toujours, les francs-maçons.

NOUVELLES MILITAIRES

LES RÉGIMENTS MIXTES

Les officiers de l'armée territoriale ne pouvant partout suffire à l'organisation des cadres

dans les nouveaux régiments mixtes d'infanterie, le ministre de la guerre a prescrit d'affecter 200 sous-lieutenants de réserve aux corps en voie d'organisation.

Un grand nombre d'officiers de réserve vont recevoir des lettres de service qui les dépayseront un peu.

Il a été impossible de faire autrement par suite de la surabondance des sous-lieutenants de réserve dans les corps d'armée qui sont près de Paris et des charges croissantes imposées aux corps d'armée frontière.

Les régiments de ligne du 3^e corps à Rouen et du 4^e corps au Mans avaient une surabondance de cadres qui sera notamment très appréciée dans les unités mixtes à former par les régiments territoriaux d'Antibes, d'Aix, de Nîmes, d'Avignon, de Privas et de Pont-Saint-Esprit qui alimentent chacun jusqu'à 7 et 8 bataillons.

La défense des Alpes exigeait un accroissement des troupes de seconde ligne correspondant au développement donné aux bataillons de chasseurs et aux batteries de montagne.

LES DISPENSÉS DE L'ARTICLE 59

On sait qu'aux termes de l'article 59 de la loi du 15 juillet 1889, les jeunes gens admis soit dans l'une des grandes écoles normales supérieure ou centrale, soit aux écoles d'agriculture ou des haras du Pin, ou aux écoles des ouvriers mineurs, à l'école des hautes études commerciales, à l'école supérieure du commerce, peuvent s'engager, de manière à accomplir l'année de service qui leur est imposée avant d'entrer à l'école, de façon à poursuivre ensuite leurs études sans interruption.

DISPENSE DE SERVICE DES AJOURNÉS

Ne seront pas appelés sous les drapeaux, les ajournés des classes 1887 et 1888 déclarés aptes au service en 1890, qui se sont vu appliquer l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 (professeurs, instituteurs, étudiants, ecclésiastiques, diplômés), qui les lie pour un an au service.

En exécution de la dernière décision ministérielle, les ajournés de cette catégorie jouiront de la dispense intégrale dans les mêmes conditions que les jeunes gens de leur classe qui ont été exonérés de tout service en 1888 et en 1889, à l'un des titres prévus par l'article 20 de la loi de 1872.

Le nombre des jeunes gens est d'ailleurs peu considérable.

Nous pensons que cette disposition sera encore appliquée en 1891 aux jeunes soldats de la classe 1888 ajournés pour la seconde fois en 1890.

L'un des généraux les plus distingués de notre armée, le général Carmier, frappé par la limite d'âge, est mis à la retraite à dater du 9 novembre.

Avant les récentes promotions que nous avons publiées, il était le premier brigadier d'infanterie devant passer divisionnaire; mais il a été sacrifié par suite de la nomination du général Brugère, faite dans les condi-

tions que l'on n'a pas oubliées le 14 juillet dernier.

Pour cette nomination, en effet, on imagine un tableau de classement par « armes » au lieu de l'unique tableau d'avancement où toutes les armes avaient été confondues jusqu'alors, et on put procéder ainsi, au grand détriment de l'infanterie, à la nomination de divisionnaires qui n'étaient inscrits en 1888 qu'avec les numéros 14, 17, etc.

LE TIR DANS LES LYCÉES

Le général Tramond vient de prendre l'initiative d'un projet d'organisation de l'enseignement du tir dans les lycées. L'enseignement de la gymnastique généralement bien organisé donne d'assez bons résultats; mais les exercices militaires ne sont pas, d'après lui, pratiqués d'une façon aussi judicieuse, et le tir, notamment, la partie la plus importante aujourd'hui de l'instruction du soldat, est presque complètement négligé.

Le général Tramond propose tout un plan, dans lequel les élèves de 5^e, 4^e et 3^e feront des séances de tir avec mousqueton d'artillerie; les élèves de seconde et rhétorique se serviraient de la carabine de cavalerie, et enfin ceux de philosophie auraient le fusil 1874, avec lequel ils feraient des tirs à grande distance et des tirs avec la cartouche de guerre.

PLUS DE BRIMADES !

Le général de Négrier, commandant le 7^e corps, vient de marquer sa sollicitude toute spéciale en faveur des séminaristes qui vont entrer à la caserne. Il a adressé dans ce but un ordre du jour dans lequel se trouvent les passages suivants :

« Toute brimade, toute mauvaise plaisanterie sera considérée comme une faute grave et punie de prison.

» Les chefs de chambrée seront rendus responsables au même titre que les complices.

» Les propos grossiers seront absolument interdits, les chefs de chambrée y veilleront.

» Les hommes doivent avoir entre eux les égards que comporte la noblesse de leur état de soldat. »

LE FUSIL ALLEMAND

Le ministre de la guerre a donné l'ordre de suspendre jusqu'à nouvel ordre la fabrication du fusil à répétition dont les cinq premiers corps d'armée et la garde étaient déjà pourvus.

On n'a pas tardé à s'apercevoir que ce fusil crachait et que son tir était défectueux, de sorte qu'il était plus dangereux pour la troupe que pour l'ennemi.

ÉTRANGER

RUSSIE. — Saint-Petersbourg, 9 novembre.

— Un télégramme de Wosnerensk (gouvernement de Kherson) nous apporte la nouvelle d'un orage épouvantable, qui, fait extrêmement rare, s'est déchainé dans cette contrée il y a quelques jours. Mercredi dernier, dans la matinée, le temps était resté couvert et lourd, puis, tout à coup, la tempête a éclaté et il est tombé de la grêle pendant plusieurs minutes.

Les gréons étaient d'une grosseur et d'un poids extraordinaires. Tous les troupeaux de moutons sont perdus.

Les animaux ont été tués par la grêle. On cite notamment un gentilhomme, grand propriétaire, M. Hippolyte Akimoritsch Baptismansky, qui a eu 5,000 moutons de tués dans ses prairies.

Près du village de Konstantinovka, dix-huit moujiks ont été trouvés tués par les gréons. A Norosilovska le même fait s'est produit, et on ne connaît pas le nombre des morts.

De plus, toutes les routes sont défoncées, les lignes télégraphiques sont détruites, et on est sans communication avec les gouvernements voisins. Ajoutez à tout cela un froid inaccoutumé, car le thermomètre marque — 14°.

UNE CONCURRENCE AMÉRICAINE A LA TOUR EIFFEL

Chicago veut battre Paris. Paris a la tour Eiffel, Chicago aura mieux encore ! Il s'agit de faire d'une pierre deux coups : d'honorer la mémoire de Christophe Colomb et d'inventer une gigantesque réclame à l'américaine.

Voici le plan du monument qui serait inauguré pour l'Exposition de Chicago, autrement dite « Foire du Monde » (World's fair) : il sera formé d'un énorme globe, représentant la Terre, et reposant sur un piédestal. Le piédestal aura trois cents pieds ou cent mètres de haut. Le globe aura pour diamètre la hauteur de la tour Eiffel. Tout en haut, au pôle Nord, naviguera un bateau, toutes voiles déployées. On évalue la hauteur totale du monument à 1,400 pieds ou 460 mètres environ. L'équateur sera figuré par une galerie qui fera le tour du globe, d'une longueur d'un peu plus d'un kilomètre. Un chemin de fer, courant sur une voie longue de 6,400 mètres, mènera de l'équateur au pôle Nord, tournant en spirale autour de l'hémisphère boréal.

Une grande statue de Colomb sera placée au centre de la base du globe. Il y aura, en outre, un musée et une bibliothèque consacrés aux souvenirs et à la littérature relatifs à Colomb et aux autres « descobridors », ainsi que des restaurants placés à différentes hauteurs. On évalue la dépense totale à 5 millions de francs, sans comprendre 800,000 fr. pour les machines diverses, ascenseurs, etc. On ne nous dit pas de quoi le globe terrestre sera fait.

D'après le plan que nous avons sous les yeux, le monument ressemblera assez à une énorme citrouille posée sur une de ces petites tables algériennes découpées à jour, laquelle serait flanquée de contreforts gothiques.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 10 novembre 1890.

Sous l'influence des nouvelles de Londres et Berlin, le mouvement de hausse s'est brusquement arrêté sur nos rentes. Le 3 0/0, qui avait touché le cours de 95, a terminé à 94.40 ; le 4 1/2 0/0, moins discuté, a fait 105.

49 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Cependant, le médecin était accouru. Après avoir considéré pendant quelques secondes la malade, il put rassurer tout le monde. L'évanouissement n'aurait pas de suites fâcheuses. Seulement, il fallait prendre soin d'éviter à la jeune fille toute cause de fatigue ou d'émotion.

Jeanne reprit lentement ses sens. Mais elle demeura plongée un peu plus longtemps dans une sorte de stupeur paradysiaque, qui engourdissait ses facultés dans une hébété bien-faisante.

Lorsque Antoinette descendit au salon, elle trouva son fiancé en tenue de voyage, une valise à la main. Elle éprouva une certaine terreur devant le visage sérieux et l'air triste de l'officier.

— Vous partez, Jean ? s'écria-t-elle, inquiète.

— Dilés que je m'absente, chère Antoinette.

Le Crédit Foncier a réagi fort inopinément à 4,285. C'est la conséquence d'une manœuvre perfide de spéculation à la baisse et qui consiste à lancer la fausse nouvelle de la démission de M. Christophle. Ce n'est pas la première fois au surplus que cette rumeur se produit ; on ne peut que constater le préjudice qu'elle cause à notre grand établissement financier et aux gens trop crédules qui en sont dupes.

Nos autres grandes sociétés de crédit sont, en général, très bien tenues.

La Banque de Paris compensée à 860 a passé à 870. Elle s'est intéressée à l'emprunt fédéral suisse qui sera émis prochainement sur les marchés européens.

La Société Générale se tient au pair de 500. La spéculation est peu engagée sur cette valeur à cause du caractère nominatif de ses titres.

La Banque d'Escompte s'est avancée à 580 ; le cours de 600 fr. paraît devoir être prochainement atteint. Sur le marché en banque, les actions de la Compagnie nationale des Chemins de fer à voie étroite donnent lieu à un courant actif de demandes entre 545 et 517.50. L'admission prochaine de ces titres à la cote officielle élargira encore le marché de cette valeur d'avenir.

Des achats nombreux ont porté le Crédit Lyonnais à 810. On parle de plusieurs affaires importantes auxquelles cet établissement prêterait son concours.

Le Crédit Mobilier échange à 440 après 435 ; la Société de Dépôts et Comptes Courants dont le coupon a été mis en paiement le 2 novembre reste à 603.75.

Les obligations des Immeubles de France sont à 395. C'est le 10 novembre qu'un coupon trimestriel sera détaché. Le prix actuel laisse encore une marge à la hausse et les capitalistes en quête d'un placement solide et rémunérateur ne pourraient trouver un emploi plus judicieux de leurs disponibilités.

Les Acieries de France continuent leur mouvement ascendant ; en moins de huit jours elles ont encore gagné plus de cent francs.

L'obligation des Chemins de Fer de Porto-Rico, garantie par le gouvernement espagnol, se traite entre 278 et 280. Le coupon de 7.50 brut sera mis en paiement à partir du 4^e janvier.

L'action du Laurium Grec se négocie à 151. C'est un cours notablement inférieur à la valeur intrinsèque du titre et dont l'épargne fera sagement de profiter.

Les Etablissements Eiffel s'inscrivent à 370. On sait que le projet de Métropolitain présenté par cette Société va être soumis incessamment à l'approbation des Chambres.

On remarque de bonnes tendances sur l'Hispano-Néerlandaise à 29.50. Le prix modique de l'action favorise les transactions qui ne peuvent que s'élargir quand la Société aura pris possession des nouvelles mines qu'elle vient d'acquiescer en Espagne.

Les Chemins Economiques se maintiennent sans changement à 410.

TIRAGE FINANCIER

Obligations de la ville de Paris 1876

Le n° 231,043 gagne 100,000 fr.

Le n° 209,272 gagne 40,000 fr.

Le n° 212,215 gagne 5,000 fr.

BOURSE DE PARIS

Du 10 Novembre 1890

3 0/0	94 43
3 0/0 amortissable	93 25
4 1/2	104 85

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Le Vice-Président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur a l'honneur de porter à la connaissance des négociants de vins mousseux qu'il a reçu de M. le Ministre du commerce une lettre l'entretenant de la délibération que cette Chambre lui a envoyée, concernant les tarifs de chemins de fer qui avaient été signalés à la Chambre par de nombreuses lettres des fabricants de vins mousseux.

Cette question a dans ce moment toute l'attention de M. le Ministre, et il y a quelque espérance qu'il en résulte une solution favorable.

D'autre part, on nous dit, mais nous ne garantissons pas encore la chose, que depuis quelque temps il est fait de très sérieuses études pour réunir à la gare d'Orléans le service du transport à petite vitesse des deux lignes, l'Etat et l'Orléans.

Ces nouvelles études auraient été provoquées d'abord par la pétition des commerçants de Saumur, remise à M. le Sous-Préfet de Saumur, et en même temps par la longue et sérieuse délibération envoyée à M. le Ministre du commerce par la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.

La Chambre d'Angers, il y a environ deux mois, en apprenant que d'importants travaux allaient être commencés à la gare d'Orléans pour réunir les services de la grande vitesse, a remercié M. le Ministre de lui avoir donné gain de cause sur ce point, mais lui a présenté des arguments vrais et énergiques pour que la demande qu'elle avait faite l'année dernière soit tout entière exécutée, c'est-à-dire que la réunion des services de grande vitesse et ceux de petite vitesse soient tous concentrés dans une même gare.

Cette question est capitale pour le commerce de Saumur. Espérons qu'elle sera résolue en sa faveur et conformément aux demandes qui en ont été faites en son nom.

LE TRAFIC DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS.

Pendant le mois de juin 1890 (derniers chiffres arrêtés), les trains de la Compagnie d'Orléans ont amené à Paris 111,043 voyageurs et en ont conduit 112,643 en province.

2,001 tonnes de marchandises en grande vitesse ont, pendant la même période, été expédiées de Paris en province par les mêmes voies.

Les arrivages à Paris se chiffrent par 6,977 tonnes en grande vitesse et 53,890 en petite vitesse.

L'ensemble donne un chiffre de 88,563 tonnes.

- Pour longtemps ?
- Non ! Quarante-huit heures tout au plus.
- Et où allez-vous ?
- A Paris.

Le Tianek n'en dit pas plus long, ne voulant rien livrer de ses projets. Sans autres formes, il quitta la villa, prit la voiture de Saint-Malo, et vingt minutes plus tard, il s'installait dans un train se dirigeant sur Granville.

IX

Le même jour, Pierre L'Olonnois rentrait au Grand-Bouf.

Il y rentrait pour mourir.

Il était las, presque honteux de lui-même. Après cette rude vie de marin et de sauveteur, qu'il s'était faite volontairement, il avait le droit de se croire à l'abri des faiblesses humaines. Il avait compté sans son hôte, sans le tyrannique et perfide sentiment qui choisit ses victimes sans tenir compte de leur âge ni de leur caractère. En un clin d'œil, l'amour l'avait vaincu et terrassé, et, comme cet amour était sans but, — Pierre du moins le croyait, — il amoindrait le jeune homme à ses propres yeux.

A trente ans, au bout de deux années de vie

claustrale, L'Olonnois se tenait pour vieux déjà. C'est là, parfois, l'illusion des belles âmes de nier la grandeur de l'amour, de le ravalier, de le tenir pour une infériorité. Pierre avait subi cette illusion. Pour chasser l'obsédante pensée, pour recouvrer ce qu'il jugeait être la raison, il s'était octroyé dix jours d'épreuve, pas un de moins, pas un de plus. Si, passé ce délai, il se retrouvait encore sous l'empire de la passion, il en finirait, d'un seul coup, avec le remords et la honte. Cela, il se l'était décréto, et sa volonté, stimulée encore par l'orgueil de sa personnalité, l'avait résolument engagé, lui, l'homme brave, l'homme fort, dans la voie de cette défection finale, de cette suprême lâcheté qu'on nomme le suicide.

Pendant les dix jours, il avait essayé de tous les moyens pour se vaincre. Il n'y avait point réussi. Il avait couru jusqu'à Paris. L'expérience de son premier amour était en lui pour l'avertir qu'on ne triomphe pas du cœur par l'orgueil des sens. Pourtant, il essaya de s'étourdir sans en trouver le moyen. Tout de suite le spectacle de la débauche lui fit monter des nausées à la gorge. Il eut l'horreur de cette ressource, et s'enfuit de la capitale moins de

THÉÂTRE DE SAUMUR

Tournées P. Achard. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est jeudi prochain 13 novembre qu'aura lieu la représentation des *Misérables* avec les trois célèbres artistes, Du Maine, Taillade et Lacressonnière.

Nous sommes certains que le plus chaleureux accueil sera fait, comme toujours, à l'excellente troupe de M. Frédéric Achard, rehaussée des célébrités qui l'accompagnent.

LA TEMPÉRATURE

Extrait du *Journal officiel* :

« La température reste pluvieuse et froide, trop pluvieuse même pour les semailles, en retard dans l'est et le nord de la France.

» Pour les climats plus privilégiés, les travaux des champs se sont faits dans les meilleures conditions.

» Ces pluies continuelles, accompagnées d'ouragans, surtout sur le littoral où des tempêtes sont à craindre, doivent engager les cultivateurs à s'entourer de toutes les précautions en vue de la future récolte, et si les grains de semence ne sont pas encore livrés au sol, ils devront les sulfater ou, mieux encore, les praliner avec le germinateur, aujourd'hui entré dans la pratique courante.

» Un peu de temps frais et sec serait nécessaire ; quelques bonnes gelées même aideraient à l'assainissement des terres et permettraient aux grains germés de prendre une certaine force en terre avant que le développement herbacé à la surface du sol ne se produise. »

LA PLUIE. — Depuis près de quinze jours la pluie ne cesse de tomber et en très fortes ondées. Aussi l'inquiétude commence-t-elle à s'emparer des riverains de nos cours d'eau.

On aura une idée de la quantité d'eau tombée, dans ce laps de temps, par le renseignement suivant fourni par le directeur de l'observatoire des Corbières :

« A notre observatoire, compris dans la zone du Midi, il vient de tomber, dans l'espace de deux jours, la quantité énorme de pluie de 101 litres par mètre carré, ce qui représente une lame d'eau de 101^{mm}.

» Cette situation atmosphérique, tout à fait exceptionnelle, ne peut se modifier que très lentement. Les plus grands troubles aériens se concentreront surtout, quelque temps encore, dans lesdites régions. »

ANGERS. — *Marché aux légumes.* — Le prolongement du boulevard de la Mairie jusqu'à la route nationale n° 23, rendant impossible la conservation sur la place du Pelican du marché aux légumes qui s'y tient le samedi et les jours de foire, ce marché sera, à compter du 4^e décembre prochain, transporté sur la place du Champ-de-Mars.

douze heures après qu'il y était descendu, n'ayant pas même pris le temps de déboucler sa valise.

Alors, ce fut une course folle à travers la France. La vapeur l'emporta sur ses ailes de feu, du nord au sud, de l'est à l'ouest. Qu'était-ce que ce trajet mesuré pour lui, l'oiseau voyageur qui, jadis, à grandes envolées, avait parcouru le monde ? Pierre ne quitta point son wagon. Le ciel brûlant de la Provence, les neiges des Alpes et des Pyrénées n'eurent pour lui aucune surprise, aucune séduction. Il passa sous l'azur des firmaments, au pied des granits et des marbres, le long des fleuves et des ruisseaux, sans les voir, sans leur prêter même ce regard distrait que toute créature errante laisse tomber de la portière d'un wagon.

Du matin au soir, du crépuscule à l'aube, le morne voyageur demeura accoudé au support de son compartiment, l'œil du corps fixé dans le vide, l'œil de l'âme arrêté sur une image chère qui éclipsait tous les tableaux de ce monde, se déroulant comme les fantaisies mouvantes du kaléidoscope.

Les dix jours prirent fin. Il se retrouva à Granville, le soir, à la nuit tombante, au pied

BANQUET DE LA SAINTE-CÉCILE à Vernantes

Dimanche dernier, la Musique de Vernantes et la compagnie de Pompiers se sont réunies en un grand banquet, pour fêter la Sainte-Cécile.

La soirée a été charmante, tout le monde était plein d'entrain et de bonne humeur.

A la fin du repas, de nombreux toasts ont été portés, et chacun a tenu à honneur de chanter sa petite chansonnette.

Le nouveau percepteur, M. F..., en quelques paroles bien senties, nous a retracé l'histoire des pompiers, depuis la célèbre compagnie de Nanterre jusqu'à celles de Bazeilles et de Châteaudun, et a bu à la prospérité des deux sociétés réunies. A. C.

TOURS. — La santé de M. Allard. — M. Allard a subi, dimanche, une première opération qui a pleinement réussi. Les médecins ont procédé à l'extraction d'un abcès assez volumineux qui s'était produit à la suite de sa blessure par la rupture d'un vaisseau sanguin.

Débarassé de cet élément morbide, le malade s'est senti grandement soulagé, l'état général se soutient toujours assez bien.

LAVAL. — Duel. — A la suite d'une violente polémique entre les rédacteurs de l'*Avenir national* et de l'*Avenir*, une rencontre vient d'avoir lieu aux environs de Laval.

Les deux adversaires, MM. Lucciardi et Miire, ont été légèrement blessés tous deux.

SAINT-NAZAIRE. — Une fugue. — Deux élèves du collège de Saint-Nazaire, Robert, âgé de dix-sept ans, de Nantes, et Coulonjon, âgé de quinze ans, de Paimbœuf, n'étaient pas rentrés au collège après les fêtes de la Toussaint. Mercredi, le principal de l'établissement, inquiet, envoya un télégramme aux parents pour leur demander les motifs de cette absence.

Les parents répondirent qu'ils avaient envoyé leurs enfants à la fin des congés de la Toussaint, de façon qu'ils pussent être en classe le jour de la rentrée. On fit aussitôt des recherches, mais elles n'ont abouti à aucun résultat.

On a retrouvé dans les casiers de classe de ces élèves, une lettre à l'adresse du principal de l'établissement, dans laquelle ils donnent les motifs de leur fuite.

Nous ne pouvons, disent-ils, vivre enfermés comme dans une prison. Il nous faut, nous le sentons, l'espace et la liberté. Nous serons donc explorateurs. Qu'on ne se mette pas en peine de nous, nous avons pleine confiance en notre étoile, et nous reviendrons aider nos parents et les consoler dans leurs vieux jours.

On croit que les deux collégiens, qui à eux

de cette même église de Notre-Dame où la tentation mortelle l'avait surpris. Le même ange-lus sonnait plaintivement au clocher. Derechef, le gouffre l'appela, ou, du moins, il crut y comprendre un appel dans le mugissement du ressac. Mais une réflexion lui vint qu'il n'avait pas encore pris toutes ses mesures. Il voulait bien mourir, mais il voulait, en mourant, écraser d'un souvenir de bienfait celle pour l'amour de laquelle il allait ainsi mourir.

Cela le décida. Toujours avec la même résolution, il laissa passer cette nuit, la dernière. Et quand vint l'aube, elle le trouva voguant sur les flots tout blancs, vers cet flot où il allait creuser sa tombe près des deux qui l'y attendaient.

Sans doute, au cours de cette traversée, la raison, si mal interprétée, dut élever sa voix, protester contre l'abus qu'on faisait de son langage.

Les souvenirs, les enseignements de son enfance, tous les préceptes, toute l'éducation religieuse de ses premières années, lui vinrent rappeler les malédictions jetées par Dieu sur la mort volontaire, la condamnation encourue par celui qui déserte le poste de combat et de souffrance que lui assigne la destinée. Mais,

deux ne possèdent qu'une somme de 20 ou 30 francs, se sont introduits dans un steamer de commerce qui les aura conduits en Angleterre, probablement à Cardiff.

L'ÉLECTRICITÉ POUR RIEN

Un physicien, de Genève, M. Mandeuft, prétend avoir trouvé le moyen de produire l'électricité dans des conditions de bon marché jusqu'ici inconnues. Avec une machine de la force d'un demi-cheval vapeur, il obtiendrait l'électricité suffisante pour alimenter cinq cents lampes.

Voici, du reste, comment M. Mandeuft expose sa découverte dans le *National Scientist* de Londres :

« L'appareil se compose d'une sphère en cuivre de quarante centimètres de diamètre, installée dans une sphère en zinc ayant cinquante centimètres de diamètre. Les deux sphères tournent ensemble, mais en sens contraire, à une vitesse de cinq cents tours par minute.

» Dans ces conditions, il ne se produit aucun phénomène électrique appréciable ; mais, dès que l'on introduit dans le vide existant dans les deux sphères de la vapeur d'eau à la tension de six atmosphères, il se forme un courant électrique d'une puissance prodigieuse et dont l'intensité augmente proportionnellement à la vitesse de la rotation et à la pression de la vapeur. »

Les essais faits en ce moment à Londres avec le premier appareil de M. Mandeuft causent, paraît-il, dans le monde scientifique, une véritable stupéfaction.

Avis mortuaire

Les amis et connaissances de la famille Jeunette qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation aux obsèques de M. JULES JEUNETTE, décédé dans sa 69^e année, sont priés de se joindre au deuil qui se réunira demain *mercredi 12 novembre*, à 10 heures du matin, à la maison mortuaire, 44, quai de Limoges.

Avis mortuaire

Les obsèques de M. JULIEN - ALEXANDRE GIRARD, ancien libraire, décédé dans sa 61^e année, auront lieu demain *mercredi 12 novembre*, à 4 heures du soir, en l'église Saint-Nicolas.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer cet avis comme en tenant lieu.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, rue Daillé, n° 16.

pour être responsable devant Dieu, ne faut-il pas l'être devant soi-même ? Qui donc pénétrera le secret des désespérances, qui donc descendra dans les abîmes de la pensée humaine pour y chercher le germe destructeur des énergies vitales, le principe générateur des défaillances de la volonté ? Si Pierre était responsable, ce n'était guère que d'une responsabilité bien atténuée, et plus son entêtement à mourir était sourd, plus il diminuait la gravité du crime qu'il allait commettre.

Car il avait tout prévu, tout calculé. Sa folie avait tout raisonné, accumulé les préparatifs, supprimé les chances de salut dues au hasard, les possibilités de réaction dues à l'amour de vivre.

Il s'était dit que mourir noyé n'était pas sûr, que peut-être l'animal aurait des révoltes. La mort par la fer était plus douteuse encore, car le bras peut faiblir avant d'avoir achevé son œuvre. Il se décida donc pour l'instrument par excellence du progrès contemporain. Son choix tomba sur le pistolet, l'arme qui ne pardonne pas, parce qu'elle contient et dégage une force aveugle et infailible.

(A suivre.)

CHRONIQUE VITICOLE

RÉSURRECTION DE LA VIGNE.

Sous ce titre, nous trouvons dans la Revue dite la *Vigne française* une lettre fort intéressante sur un compost de l'invention de M. Gaston Guy, pharmacien à Bergerac.

Cette lettre est trop élogieuse pour que nous ne la fassions pas connaître aux vigneron. — Les résultats déjà constatés sont surprenants et chaudement signalés à l'attention publique. — Un de nos amis, qui a visité les vignes traitées, est revenu émerveillé.

Voici ce qu'il nous écrit de Cahors :

« Je vous demande la permission d'appeler l'attention de vos lecteurs du Lot, — plus ou moins viticulteurs — sur les résultats stupéfiants obtenus dans un département voisin du nôtre, sur deux vignobles en partie détruits naguère par le phylloxéra.

» Je veux parler de ceux de M. Gaston Guy, de Bergerac.

» Un journal de Montauban ouvrait ses colonnes, dès 1888, à la relation d'un visiteur de M. Guy, émerveillé comme moi : M. de Bellefond.

» La Société d'agriculture et le Syndicat de la Haute-Garonne menaient grand bruit autour de la découverte phylloxéricide de M. Guy, à la suite des rapports de leurs éminents délégués, M. de Malafosse et M. de Capèle, deux agriculteurs d'avant-garde.

» Le ministre de l'agriculture vient, pour répondre à un vœu de la Commission supérieure, d'inviter M. Guy, en présence des résultats acquis, « à lui adresser le programme et le devis d'essais à entreprendre dans diverses régions viticoles, sur des vignes infectées, et sous la direction d'agents de son administration ».

» J'ai pu aller à Bergerac me faire une conviction de visu.

» J'en arrive.

» J'ai vu sur huit hectares de vignes, à la propriété de Rosette, soumises depuis plusieurs années à un traitement réitéré au compost Guy, les raisins littéralement cousus aux raisins ; les pieds que le phylloxéra avait tués, remplacés dans les rangées de vieilles vignes par des replantés auxquels l'application des produits de M. Guy a imprimé une végétation exubérante et qui se distinguent à peine des vieilles souches ; sur tout le vignoble, un air et une couleur de santé répandus sans un seul point qui paraisse défailir ; et, antithèse en quelque sorte faite à plaisir, contigu à la propriété de M. Guy, un plantier de producteurs directs américains mal adaptés à ce sol très ingrat et, au pied du coteau de Rosette, dans les alluvions de la plaine, des vignes françaises étioilées et mourantes.

» Je n'ai pas été à même de constater si le phylloxéra avait déserté les racines chez M. Guy, — comme l'a avancé certain rapport de commission d'examen, — ou si, au contraire, reconfortées par un traitement généreux, elles faisaient bon ménage avec lui. Ce que j'ai vu dans une course rapide, c'est une végétation admirable et digne d'envie.

» En face de Rosette, sur les coteaux renommés de Monbazillac, on m'a montré un autre champ d'expériences récemment ouvert par M. Guy, le vignoble du Treuil, d'une contenance de 12 hectares. Il était tellement abîmé l'an passé que sa récolte totale n'a pas excédé une barrique et demie.

» La propriétaire, découragée, a passé un traité avec M. Guy, moyennant lequel elle le lui abandonne pour dix années consécutives, gardant même à sa charge le paiement des impôts.

» Cela suffit à démontrer l'étendue du désastre !

» Le bois de taille, dont on voit encore les vestiges, ne dépassait pas la grosseur d'une queue de poire !

» Après un traitement donné cette année, la végétation est devenue régulière. Pas un seul pied ne jaunissait. L'épreuve des grandes sécheresses a été très bien supportée, et on compte, grâce à l'adjuvant d'un grand traite-

ment appliqué l'année prochaine et qui ne sera renouvelé que de trois en trois ans, rentrer dans le roulement des récoltes normales et rémunératrices.

» Je serais heureux que cette communication pût déterminer quelques-uns de nos compatriotes à se rendre comme je l'ai fait à Bergerac, et à porter dans l'étude d'un fait qui tiend du prodige une connaissance approfondie de la vigne qui me fait défaut. Puissent-ils y trouver la solution du problème auquel est attaché le relèvement de notre département ou sa ruine définitive !

» Ils trouveront en M. et M^{me} Guy, chez qui se succèdent chaque jour d'interminables files de voitures, un accueil dont la bonne grâce et l'obligeance ne se démentent pas. Ils trouveront aussi appendue aux souches la plus éloquente des démonstrations : la récolte elle-même. Elle est si éloquente que son heureux obtenteur compte l'y laisser longtemps encore, « au risque de la compromettre », afin qu'elle soit vue par les très nombreux visiteurs....

» Charles CANGARDEL. »

Nous nous contenterons d'ajouter à ce récit que la Société d'agriculture de la Dordogne vient de décider, sur la proposition de M. de Lentillac, que des expériences seraient faites dès cette année avec le compost Guy, sous le contrôle de la Société. On sait que les mêmes expériences se poursuivent dans divers départements sous le contrôle de l'Administration supérieure de l'agriculture, et tout permet d'espérer qu'ils donneront les bons résultats dont nous avons été témoin à Bergerac et dans d'autres domaines de la région du Sud-Ouest, sur lesquels se font avec succès des traitements par le procédé de M. Guy, depuis trois ou quatre ans. LA ROQUE-AYNIER.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 11 novembre, *La Fille de Mme Angot*, opérette en 3 actes.

MAGASIN PITTORESQUE

Rue de l'Abbé-Grégoire, 15, à Paris.

M. EUGÈNE BEST, administrateur délégué.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

SOMMAIRE DU 31 OCTOBRE 1890.

Texte. — Jules Breton. — La connaissance de l'Afrique et les explorations au dix-neuvième siècle. — Le laboratoire municipal. — A Carthage. — Le discours de M. Darlu et l'enseignement de la morale (suite et fin). — Les trousseaux de voyage des Chinois. — Concert de chats. — Un problème. — Un cas de conscience, nouvelle (suite). — Les applications du phonographe.

Lectures de famille, gr. in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

MARCHÉS

ANGERS, 8 novembre

Froment, le double décalitre, 4 fr. 05. — Avoine, 2 40. — Seigle, 2 20. — Orge, 2 40. — Pommes de terre, » 70, » 90 et 1 50. — Foin, les 1,050 k., 40 fr. — Paille, les 1,050 k., 30 fr. — Œufs, la douz., 1 10. — Beurre, la livre, 1 25. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 3 75 à 4 fr. — Poulets, la couple (Candé et environs), 3 50 à 3 75.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Sarumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel	le paquet	70
— Génie extra	—	85
— Double pression	—	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)	—	1 10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilogramme, 90 c.
Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1 95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Table of market prices for various goods including Froment, Haricots, Noix, and Pommes de terre.

Cours des Vins section listing prices for various wine types like Sonzay, Champagne, and Coteaux de Saumur.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

Table of grain prices for Froment and Avoine from various regions like Angers, Saumur, and Cholet.

L'Almanach-Journal

PARAISANT TOUS LES MOIS. Le numéro de novembre vient de paraître; en voici le sommaire:

November. Calendrier. Nos quatrains sur les mots « mérité » ou « mériter ». Température. Le P. Dorgère. Le moine Simplicien et l'oiseau du Paradis. La pomme insaisissable. Savant et petite fille. Lamartine. La couronne d'immortelles. A propos du catéchisme. Les vieilles gloires de la France. Le duc de la Feuillade, maréchal de France. Entre militaires. Parisien et Gascon. Devanants du mois de novembre. Devinettes du mois de décembre.

Abonnements: FRANCE, un an, 2 fr. — Un numéro: 10 cent. PROPAGANDE. — Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

A VENDRE

LA TERRE DE BENAIS

Située communes de Benais, Bourgueil, Restigné & Contigné (Indre-et-Loire), Comprenant:

CHATEAU nouvellement restauré, sis au milieu d'un parc de dix hectares, parfaitement dessiné, arbres séculaires, eau, servitudes nombreuses, orangerie,

La FORÊT de BENAIS, à deux kilomètres, percée d'allées pour l'exploitation et la chasse,

Et la TERRE de SAINT-GILLES, ferme et bois, à quatre kilomètres.

Le tout contenant 538 hectares.

S'adresser à M. GALBRUN, ancien notaire, maire de Gennez (Maine-et-Loire), mandataire des vendeurs, et à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire). (831)

GRANDE LIQUIDATION Pour cause d'agrandissement AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, doreur Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Les Agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le STOCK CONSIDÉRABLE de marchandises qui les encombrant. Pour arriver à ce résultat, une GRANDE LIQUIDATION sans précédent à Saumur, et à prix très réduits, sera faite à tous les rayons, excepté à celui du 35 centimes, et à celui du 20 centimes qui vient d'être monté.

La Liquidation frappera toutes les autres marchandises en magasin et également celles devant arriver de fabrique pour les Etrennes du Jour de l'An, telles que: Jouets, Objets d'art, Maroquinerie, Glaces, Tableaux, Gravures anglaises et de Goupil, Parfumerie, Vannerie, Faïences, Porcelaine, Verrerie, Brosserie, Articles de ménage, etc. Les articles de Bonneterie: Bas, Chaussettes, Capulets, Fichus, Gants, Mitaines, et de Papeterie: Cahiers, Registres, Copies de lettres, Papiers à lettres, seront aussi liquidés.

Il sera fait des lots de solde aux Marchands. Tout le monde voudra profiter de ces Occasions, et le GRAND BAZAR, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15, que sa Belle et Sympathique Clientèle aime tant à visiter, restera toujours « Une des Curiosités de Saumur ».

Les travaux de Dorure et d'Encadrements se feront dans un local spécial pour qu'ils ne soient pas retardés par l'affluence de la Liquidation.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACTER, 38

IMBERT ET FILS

Table of chocolate prices: Chocolat Menier, Poulain, Du Planteur, C^e Coloniale, Collation des enfants.

CHOCOLATS IMBERT

Table of chocolate varieties: N^o 1, N^o 2, N^o 3, N^o 4, N^o 5, N^o 6.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for Paris-Saumur-Bordeaux line, showing departure and arrival times for various stations.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for Bordeaux-Saumur-Paris line, showing departure and arrival times for various stations.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for Saumur-Port-Boulet-Chinon line.

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

Table of train schedules for Poitiers-Montreuil-Doué-Angers line.

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

Table of train schedules for Angers-Doué-Montreuil-Poitiers line.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules for Saumur-Bourgueil line.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for Nantes-Angers-Saumur-Tours-Paris line.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for Paris-Tours-Saumur-Angers-Nantes line.

SAUMUR — LA FLÈCHE

Table of train schedules for Saumur-La Flèche line.